

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS D'ACCOMPAGNEMENT A LA
MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU AVEC LE CABINET AUDDICE
URBANISME**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire pour toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la délibération n°2021-09 du 8 avril 2021 portant approbation de la révision générale du PLU ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU afin de corriger certaines OAP et certaines prescriptions du règlement et d'ajouter des emplacements réservés ;

Vu le devis proposé par le bureau d'étude AUDDICE URBANISME ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société AUDICCE URBANISME (sis ZAC du Chevalement – 5 rue des Molettes – 59286 ROOST-WARENDIN) un contrat pour une mission d'accompagnement à la modification du PLU pour un montant de 4 440,00 euros TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le **- 4 AOUT 2022**

DEC 2022-97

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

